



Saint-Damase

fière de son histoire

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 125 ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors de la séance extraordinaire tenue le 15 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 125 intitulé

« *Règlement numéro 125 sur la gestion contractuelle* »

Le règlement est disponible pour consultation et ainsi obtenir des renseignements en vous présentant au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase durant les heures régulières d'ouverture ou par courriel à dg@st-damase.qc.ca. Le règlement est disponible sur le site web de la municipalité à l'adresse : www.st-damase.qc.ca

DONNÉ à Saint-Damase, ce 16^e jour du mois de septembre 2020.

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Damase, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux deux endroits suivants :

la mairie, située au 115, rue St-Étienne Saint-Damase et au panneau des annonceurs 140 rue Principale, Saint-Damase, le 16 septembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce seizième jour de septembre 2020.

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière